RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 21914
Numéro SIREN : 479 894 750
Nom ou dénomination : EFE

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2014 sous le numéro de dépôt 12631

1401264201

DATE DEPOT :	2014-02-06
NUMERO DE DEPOT :	2014R012631
N° GESTION :	2004B21914
N° SIREN :	479894750
DENOMINATION :	EFE
ADRESSE :	35 r du Louvre 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2013/01/16
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT
	CHANGEMENT DE VICE PRESIDENT

EC 16.01.2013 C2 du RCS, CY du CS

EFE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 14 124 000 €
Siège Social : PARIS (75002) – 35, rue du Louvre
479 894 750 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
- 6 FEV. 2014
Sous le N° : B 18631

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 16 JANVIER 2013

04B 21914

L'an deux mille treize,
Le seize janvier à 14 heures 30,

Le Conseil de Surveillance de la société EFE s'est réuni au siège social de la société sur convocation qui lui a été faite par son Président.

Les membres du Conseil présents émargent le registre des présences en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Patrice BOUGON, Président du Conseil de Surveillance.

.../...

Puis le Président rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président du Conseil de Surveillance,
- Nomination du Président du Conseil de Surveillance,
- Démission du Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- Nomination d'un Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs à donner.

Après discussion, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrice BOUGON, Président du Conseil de Surveillance, informe le Conseil de sa volonté de démissionner de son mandat de Président du Conseil de Surveillance et ce à compter de ce jour.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Patrice BOUGON de son action au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Christophe ALLARD, Vice-Président du Conseil de Surveillance, informe le Conseil de sa volonté de démissionner de son mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance et ce à compter de ce jour.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Christophe ALLARD de son action au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Suite à la démission de Monsieur Patrice BOUGON de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, le Conseil décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Christophe ALLARD en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Patrice BOUGON, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Christophe ALLARD déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Suite à la démission de Monsieur Christophe ALLARD de son mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Conseil décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Patrice BOUGON en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Christophe ALLARD, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Patrice BOUGON déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS A DONNER

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs au Président du Directoire, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un membre du Conseil de surveillance.

Pour certifié conforme
Marie DUCASTEL,
Présidente du Directoire